

VILLE DE CHATEAUBRIANT

D É C I S I O N

Le Maire de la Ville de CHÂTEAUBRIANT,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020 donnant délégation au Maire à l'effet de prendre toutes décisions dans la totalité des compétences énumérées aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation lancée le 15 janvier 2024,

Vu l'offre de ligne de trésorerie de 750 000 € du C.R.C.A.M. Atlantique Vendée,

D É C I D E

Article 1^{er} : de contracter, auprès du C.R.C.A.M. Atlantique Vendée, un crédit de trésorerie sur le budget principal et les budgets annexes de la Ville de Châteaubriant et présentant les caractéristiques suivantes :

- ✓ Montant : 750 000 € (sept cent cinquante mille euros),
- ✓ Durée : 12 mois,
- ✓ Périodicité : Intérêts facturés en fin de trimestre civil suivant utilisation,
- ✓ Taux : Moyenne de l'EURIBOR Trois mois + marge de 0.57 %
- ✓ Commission d'engagement : 0.10 % prélevée par débit d'office à la mise en place
- ✓ Paiement des intérêts : à la fin de chaque trimestre civil
- ✓ Pas de commission en cas de non utilisation, ni de minimum par tirage des fonds.

Article 2 : de signer ce contrat de crédit de trésorerie réglant les conditions de ces derniers ainsi que les demandes de réalisation de fonds.

Article 3 : Madame la Directrice Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Nort-sur-Erdre sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution de la présente décision qui sera soumise aux règles de publicité, de contrôle et d'approbation, prévues aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20240307-2-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-03-2024

Publication le : 07-03-2024

Le Maire,
Alain HUNAUT



Fait à CHÂTEAUBRIANT
En l'Hôtel de Ville, le

Le Maire